

## Reviews—Recensions

La recension porte sur les cinq documents suivants publiés par le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE): Paul-Émile Gingras et Mathieu Girard, *L'analyse institutionnelle: s'évaluer pour évoluer*, 1975, 54 pages; Pierre Lucier, *Guide pour la mise en route de l'analyse institutionnelle*, 1976, 46 pages; Gabriel Aubin, *L'analyse locale des programmes de formation*, 1977, 71 pages; Pierre Lucier, *Analyse institutionnelle et "accountability"*, 1977, 64 pages; Claude Fortier et Mathieu Girard, *Les buts institutionnels: instrument d'identification*, 1977.

Les cinq documents publiés par le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE) représentent un intérêt spécial pour les administrateurs d'institutions d'enseignement et pour les professionnels travaillant dans le domaine de la recherche ("analyse") institutionnelle. Comme le CADRE est un organisme qui fait oeuvre de pionnier dans un secteur où le développement au Québec est encore à l'état embryonnaire, les bases conceptuelles de "l'analyse institutionnelle" telles que définies par le personnel du CADRE sont susceptibles d'influencer un nombre considérable de personnes, principalement au niveau des CEGEP francophones.

Les auteurs du document I s'attardent spécialement à retracer l'évolution du concept "d'analyse institutionnelle" au Québec et aux États-Unis et à le présenter comme un facteur commun aux notions d'accréditation, de recherche institutionnelle, d'étude de rentabilité des investissements, et de mesure en éducation. Le but de "l'analyse institutionnelle", disent-ils, est d'aider l'institution à évaluer son environnement, ses objectifs, ses opérations, ses ressources et ses résultats. Malgré la tentative des auteurs de présenter "l'analyse institutionnelle" comme un concept nouveau et différent de celui de la recherche institutionnelle, il semble bien que les préoccupations de l'une soient les mêmes que celles de l'autre. D'ailleurs la lecture des quatre autres documents du CADRE ne fait que confirmer la similitude des deux termes d'un point de vue pratique. L'utilisation du terme "analyse" à la place de "recherche" institutionnelle ne pose aucun problème en soi puisque les praticiens et les théoriciens américains et canadiens de la recherche institutionnelle utilisent depuis quelques années les deux termes pour décrire la même sphère d'activités; cependant la fréquence d'utilisation du terme recherche institutionnelle est de loin plus grande que celle d'analyse institutionnelle.

Bien que les auteurs reconnaissent que la pratique de la recherche institutionnelle a évolué au cours des années, ils semblent encore la limiter à un service centré exclusivement sur "la cueillette et le traitement des données les plus pertinentes à la prise de décision des administrateurs". Aujourd'hui, un bureau de recherche institutionnelle efficace non seulement cueille et traite des données mais surtout les analyse, les interprète et formule des recommandations. Comme la recherche institutionnelle porte sur des situations concrètes, sa démarche se doit d'être appliquée et applicable. Or il arrive souvent que des accidents de parcours font de la recherche institutionnelle un service exclusif aux administrateurs plutôt qu'un service à la collectivité institutionnelle, amenuisant ainsi sa crédibilité, son efficacité et sa raison d'être. Les raisons qui amènent cet état de fait sont variées. En ce

qui concerne le Québec, les facteurs principaux qui expliquent cette situation sont les suivants: a) le manque de personnel qualifié pour opérer à l'intérieur d'un service de recherche institutionnelle; b) le style administratif des personnes formant la direction d'une institution qui vise à perpétuer la prise de décision basée sur des retombées politiques seulement; et c) l'application d'un vieux principe qui veut qu'une personne ou collectivité non informée des faits soit moins "dangereuse" et plus facile à contrôler.

Les auteurs insistent beaucoup sur la nécessité de "dissocier l'analyse institutionnelle de toute volonté de contrôle et de jugement, pour l'associer nettement à une volonté d'amélioration et de développement". Fondamentalement, c'est aussi l'esprit de la recherche institutionnelle; il faut cependant ajouter que cette vue de l'analyse ou recherche institutionnelle est une conception idéalisée de la réalité que la pratique révèle comme un contexte éminemment politique et conflictuel. Conséquemment un équilibre entre les faits et le climat politique est essentiel pour assurer l'applicabilité des résultats de ce genre de recherche.

Les documents 2 et 3 résument les règles pratiques pour la mise en route et l'exécution de projets de recherche. Les documents sont succints et généralement dénués de commentaires superflus. Ces documents sont fortement recommandés autant au novice qu'au professionnel expérimenté en analyse ou recherche institutionnelle. Quant au document 4, intitulé "*Analyse institutionnelle et "accountability"*", il traite presque entièrement de l'historique et de l'évolution du concept "d'accountability". Les quelques pages mettant ce concept en relation avec l'analyse institutionnelle semblent contredire l'esprit de l'analyse institutionnelle tel qu'exposé dans le document 1. Plus précisément, le document 1 stipule que l'analyse institutionnelle ne devrait pas être perçue comme un moyen de contrôle alors que le document 4 accepte le concept "d'accountability" comme étant compatible avec la philosophie du CADRE face à l'analyse institutionnelle. Or le concept "d'accountability" est essentiellement basé sur le principe d'une reddition de comptes.

Finalement le document 5 est rassurant pour le lecteur car il est un exemple tangible du genre de produit que le CADRE vise à développer dans ses quatre grands objectifs. Cette dernière publication peut s'avérer extrêmement utile pour les collèges désireux de faire le point sur leurs objectifs institutionnels. Il semble que l'applicabilité de cet instrument est justement ce qui en fait son attrait. Puisque le CADRE est un organisme qui ne vit pas comme tel dans un milieu institutionnel il lui faudra être très vigilant pour rester près de la réalité institutionnelle du collège; autrement son influence risque d'être anéantie. Les prochaines années nous diront si le CADRE saura continuer à suivre la direction prise dans le document 5 afin de relever le défi immense qui l'attend.

Charles H. Bélanger  
Bureau de recherche institutionnelle  
Université de Montréal

Jill McCalla Vickers and June Adam, *But Can You Type? Canadian Universities and the Status of Women*. A CAUT Monograph Series. New York: Clarke, Irwin & Company Limited in association with the Canadian Association of University Teachers, 1977. 142 pp.

This publication represents the first in a series of monographs to be brought out over the